



Procédure d'expulsion pur un locataire

Par **djess**, le **06/06/2008** à **21:27**

mon père à louer à appartement à une personne qui depuis des année n'a pas verser de loyer.

Mon père qui à du se rendre en afrique pour raison qu'il y avait la guerre dans notre pays d'origine n'a pas pu résoudre le problème.

aujourd'hui cette personne s'approprie l'appartement profitant de l'état de santé de mon père.

cela dit cet appartement est toujours au nom de mon père, nous recevons les taxes foncières à payer qui s'élève à plus de 2 700 euros. ne recevant rien de cet appartement ils nous est impossible de payer ces taxes.

cette personne dit au syndic qu'il ne doit pas payer les charges qui s'élève à plus de 3000 euros. ce problème nous endette énormément nous ne pouvons pas régler ces sommes. comment faire pour l'expulser? est-ce qu'il doit payer les taxes et les charges tout le temps qu'il est resté dans l'appartement sans payer

Par **Erwan**, le **06/06/2008** à **21:52**

Bjr,

il est difficile de vous répondre, ne sachant pas dans quelles conditions cette personne est entrée dans les lieux, s'il y a un bail, un bail écrit ? ce qu'il contient ?

Toujours est-il que les taxes foncières sont à la charge du propriétaire dans le cadre d'une

habitation.

Une partie des charges (locatives) est à la charge du locataire.